Commune de
SAINT AUBIN LA PLAINE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

Le **neuf septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINT AUBIN LA PLAINE, sous la présidence de Monsieur PUNTI GRELET Romain, Maire.

Etaient présents : **Mesdames BOVE Eugénie, DUBOIS Marine, DURÉAULT Anne, GANDRIEAU Marie-Noëlle, MORIN Aurélie, PRÉZEAU Laurie.**
Messieurs AUGER Patrick, BLANCHET Alexandre, BOUDAUD Frédéric, DUBOIS BEAUBIGNY Hervé, IMBERT David, LEANDRO Christophe, PUNTI GRELET Romain.

Avaient remis procuration :
Monsieur TIRAND David à Monsieur AUGER Patrick
Absent(e) excusé(e) : PORCHER Sandrine
Secrétaire de séance : **Madame GANDRIEAU Marie-Noëlle**
Assistait également : **Madame RENAUD Stéphanie, Secrétaire Générale de Mairie**

Nombre de Conseillers Municipaux :
- En exercice 15
- Présents 13
- Votants 14

ORDRE DU JOUR :

2026-09-01-Finances- Don

2026-09-02-Finances – Mise en place de la taxe sur les logements vacants

2026-09-03-Finances – Régie 13002 – Fixation des tarifs de location des gîtes communaux pour 2027

2026-09-04-Finances - Tarifs de la salle des fêtes pour 2027

2026-09-05-Ressources humaines – Présentation des plannings des agents – Rentrée Scolaire 2026-2027

2026-09-06-Communication – Choix du logo

2026-09-07-Vie municipale – Date de la cérémonie des vœux du Maire + Accueil des nouveaux habitants

2026-09-08-Rapport des commissions

Questions diverses

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Le Conseil Municipal nomme Madame Marie-Noëlle GANDRIEAU en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 août 2026 a été transmis par mail le 3 septembre 2026 à Mmes et M. les conseillers municipaux de Saint Aubin La Plaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le procès-verbal du Conseil Municipal de Saint Aubin La Plaine du 25 août 2026.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (DELEGATIONS – DELIBERATION DU 26 MARS 2026)

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises par M. le Maire :

- Devis de HERVOUET France concernant une sortie scolaire le vendredi 11 septembre 2026 pour un montant de 445,00 € TTC.
- Devis de MCP AUTO concernant le remplacement des injecteurs sur le JUMPY pour un montant de 4083,48 € HT soit 4900,18 € € TTC.
- Devis de MCP AUTO concernant le remplacement du kit de distribution et pompe à eau sur le JUMPY pour un montant de 864,35 € HT soit 1037,22 € TTC.
- Devis de VLOK concernant la location d'une nacelle pour les besoins de l'agent des services techniques pour un montant de 232,17 € HT soit 278,60 € TTC.
- Devis d'H2O at Home concernant l'achat de 2 balais « picot » pour l'école et la cantine soit pour un montant de 122,60 € TTC.
- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour une prestation de broyage des végétaux conformément au tarif appliqué par délibération du N°276-2024-22 lors du Conseil communautaire du 1 décembre 2024 « Prestations de service dans le domaine de la voirie et des espaces verts » pour un montant de 50,00 € HT soit 60,00 € TTC.
- Renonciation à préempter la parcelle cadastrée ZV 39 d'une contenance de 1251 m², située Rue du Moulin et appartenant aux Consorts RABILLER
- Renonciation à acquérir les parcelles cadastrées AC 73 et AC 75 d'une contenance de 882 m², situées 40 Rue Georges Clémenceau at appartenant à Madame RONBIN Marie-France
- Renonciation à acquérir les parcelles AB 102 et AB 327 d'une contenance de 288 m², situées 9 bis rue de l'Eglise et appartenant à M. et Mme ROCHETEAU Mathieu
- Renonciation à acquérir la parcelle AC 289 d'une contenance de 1196 m², située 34 Rue Georges Clémenceau et appartenant à M. et Mme RÉAN Denis

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire

2026-09-01 – VIE MUNICIPALE – FINANCES - DON

Rapporteur : Romain PUNTI-GRELET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à l'acceptation des dons et legs consentis à la commune ;
Considérant que Monsieur **Thibaud DAVID**, représentant les participants à un concert donné bénévolement dans l'église de la commune par des professionnels du chant choral, souhaite faire bénéficier la commune d'un don d'un montant de **300,00 € (trois cents euros)** correspondant au bénéfice de cette manifestation ;
Considérant que le donateur a précisé que ce don est destiné principalement à contribuer à l'entretien, la restauration ou la mise en valeur de la **croix en bois de Jésus**, située dans l'église communale ;
Considérant que ce don est consenti à titre gratuit et sans contrepartie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de **300,00 € (trois cents euros)** proposé par Monsieur Thibaud DAVID, représentant le bénéfice du concert donné bénévolement dans l'église communale par des professionnels du chant choral ;
- **PREND ACTE** du souhait du donateur que cette somme soit principalement affectée à la croix en bois de Jésus située dans l'église communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'encaissement de ce don et à son inscription au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-09-02-1 – FINANCES – MISE EN PLACE DE LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Rapporteur : Romain PUNTI-GRELET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts instituant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
Vu l'article 108 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, prévoyant la fusion, à compter du 1er janvier 2027, de la taxe annuelle sur les logements vacants et de la taxe d'habitation sur les logements vacants ;

Considérant que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation est applicable aux logements vacants dans les conditions prévues par l'article 1406 bis du Code général des impôts ;
Considérant que, dans les communes ne remplissant pas les conditions de déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements prévues au 1° du A du I de l'article 1406 bis du Code général des impôts, le Conseil Municipal peut instituer cette taxe et en fixer le taux, dans la limite de 50 % ;
Considérant que la commune souhaite contribuer à la remise sur le marché des logements durablement vacants et favoriser ainsi la mobilisation du parc de logements existant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre) décide :
-**D'INSTITUER**, à compter des impositions établies au titre de l'année **2027**, la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation**, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.
-**DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

2026-09-02-2 – FINANCES – MISE EN PLACE DE LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS – FIXATION DU TAUX

Rapporteur : Romain PUNTI-GRELET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts relatif à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2026 portant institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter des impositions établies au titre de l'année 2027 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation dans les limites prévues par l'article 1406 bis du Code général des impôts ;
Considérant que la Commune souhaite favoriser la remise sur le marché des logements durablement vacants et contribuer à la mobilisation du parc de logements existant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre) décide :
-**DE FIXER le taux de la taxe sur la vacance des logements vacants à 20%**, à compter des impositions établies au titre de l'année **2027**, la **taxe sur la vacance des locaux d'habitation**, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.
-**DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026-09-03 – FINANCES- REGIE 13002 -FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX POUR 2027

Rapporteur : Eugénie BOVE

Suite à la réunion de la Commission en charge de la gestion des gîtes communaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location pour l'exercice 2027, en fonction des périodes et des utilisations.

Voici les propositions de la Commission, en vue d'une application en 2027 :

TARIFS GITES 4 personnes	Très Haute Saison Du 10/07 au 21/08	Haute Saison Du 26/06 au 10/07 et Du 21/08 au 28/08	Moyenne Saison Du 12/06 au 26/06 et Du 28/08 au 11/09	Basse Saison	HORS SAISON Mensuel (hors charges élec)	HORS SAISON A partir de 2 nuits
010234 – n°1	830 €	730 €	530 €	350 €	400 € pour 1 pers. 500 € pour 2 à 4 pers.	70 € la nuit*
010235 – n°2	845 €	745 €	545 €	365 €		
010236 – n°3						
010237 – n°4	830 €	730 €	530 €	350 €		
010238 – n°5						

Sauf le week-end

- ***Du 30 avril 2027 au 2 mai 2027 : Prix de la nuit 160,00 € (2 nuits minimum)***
- ***De l'Ascension et du 8 mai soit du 6 mai au 9 mai 2027 : Prix de la nuit : 160,00 € (3 nuits minimum)***
- ***De la Pentecôte du 15 mai au 17 mai 2027 : Prix de la nuit : 160,00 € (2 nuits minimum)***

Option ménage : 100 €
Location de draps : lit simple 14 € / lit double 16 €
Forfait animal de compagnie : 30 € / animal / semaine
Tarifs personne supplémentaire (gîtes 1 et 2) : 15 € / nuit / adulte supplémentaire 10 € / nuit / enfant (de 3 à 10 ans)
Charges d'électricité hors saison mensuel : 0,30 € / kwh consommé
Caution : 300 €/semaine 490 € ou 590 € /mois si location mensuelle

Questionnement sur l'installation de climatisation à raison d'une dans le couloir et d'une dans le salon ou installation de plafonniers ventilateurs à raison d'un par chambre et d'un dans le salon (moins couteux mais moins efficace)

Proposition d'une grille de réductions sur les locations à compter du 1er janvier 2027 :

- CNAS : 10%
- Fidélité à compter de la 3ème année consécutive : 10 % de réduction sur le prix de la location (hors options et animal de compagnie)
- Fidélité à compter de la 6ème année consécutive et les années suivantes : 20 % de réduction sur le prix de location (hors très haute saison, options et animal de compagnie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, approuve les tarifs définis ci-dessus, pour une mise en application à compter du 1er janvier 2027.

2026-09-04 – FINANCES – TARIFS DE LA SALLE DES FETES POUR 2027

Rapporteur : Eugénie BOVE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2027 conformément aux propositions de la commission « Tourisme » selon le détail suivant :

TYPE DE LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
RÉUNION	Gratuit	60 €
PETITE SALLE *(47 pers)*	140 €	
SALLE COMPLETE *(180 pers)*	220 €	320 €

FRAIS ÉLECTRICITÉ	0,30 € / kwh consommé (relevé de compteur) *Tarif révisable en cours d'année en fonction du coût de l'énergie.*
CAUTION SALLE	300 € (encaissé en cas de dégradations constatées)

Les associations de la Commune bénéficieront de deux locations gratuites par année civile mais elles devront s'acquitter des charges d'électricité.
La remise des clefs s'effectue le vendredi matin et la restitution des clefs s'effectue le lundi matin
Le chèque de caution sera restitué dans un délai de 15 jours après la location

BRIS DE VAISSELLE

Verre à eau	1,10 €
Verre à vin	3,10 €
Assiette à dessert	1,60 €

Assiette plate	1,60 €
Assiette creuse	1,60 €
Tasse à café	2,10 €

Saladier	5,00 €
Bol/Saucier	1,00 €
Ramequin	1,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, décide :
-de valider les tarifs applicables de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2027 tels que présentés ci-dessus.

2026-09-05 – RESSOURCES HUMAINES – PRESENTATION DES PLANNINGS DES AGENTS – RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Rapporteur : Romain PUNTI-GRELET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, la fermeture d'une classe au sein de l'école nécessite une adaptation de l'organisation des personnels municipaux intervenant auprès des élèves.

Afin de permettre l'accueil des élèves de Toute Petite Section (TPS) dans les meilleures conditions et de répondre aux besoins d'encadrement des différentes classes, il avait été décidé de procéder au recrutement d'une ATSEM supplémentaire.

Conformément à ce qui avait été convenu lors de la réunion du 1er septembre 2026, le recrutement de cette ATSEM a été effectué dans un premier temps pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, afin d'adapter le temps de travail et les missions d'un agent municipal aux nouveaux besoins du service, une modification de son organisation de travail et de ses horaires a été proposée. Dans ce cadre, certaines missions ont fait l'objet de refus et de réserves de la part de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux principes applicables à la fonction publique territoriale, les agents sont titulaires de leur grade et non de leur poste. Les missions confiées aux agents peuvent ainsi être adaptées aux nécessités du service, dans le respect de leur grade et des règles statutaires applicables.

À la suite de différents échanges avec l'agent concerné, une organisation permettant de tenir compte à la fois des nécessités du service et des observations formulées par l'agent a pu être définie. L'agent a ainsi accepté certaines des modifications proposées.

Afin de tenir compte de cette nouvelle organisation et d'assurer une répartition adaptée des missions et des horaires de l'ensemble des agents concernés, un remaniement des plannings a été effectué. Le but étant que chacun soit référent d'un pôle (jeunesse, bâtiments…)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les nouveaux plannings des agents municipaux, applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, et précise les modalités d'organisation et de répartition des interventions.

Cette organisation fera l'objet d'un bilan à l'issue de la période initiale, afin d'apprécier son fonctionnement et, le cas échéant, d'apporter les adaptations nécessaires en fonction des besoins du service et de proposer un emploi du temps clair et concis pour permettre de réagir et d'adapter les plannings en cas d'arrêt.

Le Conseil Municipal prend acte.

2026-09-06 – COMMUNICATION – CHOIX DU LOGO

Rapporteur : Eugénie BOVE

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 24 juin dernier, le Conseil Municipal avait examiné plusieurs propositions dans le cadre du projet de renouvellement du logo de la commune.

À l'issue des échanges, deux projets avaient recueilli un avis majoritairement favorable. Toutefois, plusieurs conseillers municipaux avaient fait part de réserves concernant les couleurs proposées, jugées trop pâles, certains estimant notamment que le logo actuellement en vigueur, plus coloré, représentait davantage l'identité de la commune.

Afin de tenir compte de ces observations, la commission Communication a poursuivi son travail et a procédé à une nouvelle réflexion sur les propositions graphiques, en privilégiant notamment des couleurs plus vives et davantage en adéquation avec les remarques formulées lors de la séance du 24 juin.

Monsieur le Maire présente ainsi aux membres du Conseil Municipal quatre nouvelles propositions de logo.

Après présentation des différents projets, Monsieur le Maire propose que ces quatre propositions soient soumises au vote de la population afin que les habitants puissent participer au choix du futur logo de la commune.

Il est proposé d'organiser cette consultation en mairie, selon des modalités qui seront précisées et portées à la connaissance de la population par une communication ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, décide :

- **DE PRENDRE** acte des quatre nouvelles propositions de logo présentées ;
- **DE SOUMETTRE** ces quatre propositions au vote de la population ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les modalités nécessaires à l'organisation de cette consultation et à assurer l'information de la population ;
- **DE FIXER** une semaine de vote du dimanche au vendredi en mairie ;
- **DE REGROUPER** les boitages pour les évènements et prestations, ventres des associations par la mise en place des petites pattes (Groupe de personnes volontaires pour la distribution des papiers).

2026-09-07– VIE MUNICIPALE – DATE DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE + ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Rapporteur : Romain PUNTI-GRELET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'organisation de la cérémonie des vœux du Maire, destinée à constituer un temps privilégié d'échanges et de rencontre avec les habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose également d'organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, destinée à leur souhaiter la bienvenue et à leur présenter la commune, ses services, ses équipements ainsi que les différentes actions et manifestations proposées au cours de l'année.

Au cours des échanges, plusieurs membres du Conseil Municipal ont fait part de leur souhait d'organiser ces deux manifestations au cours d'un même événement, afin de favoriser la convivialité et de permettre aux nouveaux habitants de participer pleinement à la cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'ORGANISER** conjointement la cérémonie des vœux du Maire et la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ;
- **DE FIXER** cette manifestation au vendredi 15 janvier 2027 à 19h00 (ou 8 janvier 2027 si vœux de Président de la Communauté de Communes le vendredi 15 janvier 2027)
- **DE RETENIR** la salle des fêtes comme lieu d'organisation de cette manifestation ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, en lien avec les élus et les services municipaux, de prendre toutes les dispositions nécessaires à son organisation et d'en assurer la communication auprès de la population.

2026-09-08 – RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Voirie : Rapporteur Patrick AUGER**

 -Devis nettoyage des trottoirs – Lecture de 2 devis :

 Guyonnet 5009,10 € HT et

 Bodin Assainissement 6000,00 € HT

 Il est décidé de retenir le devis de Guyonnet soit pour un montant de 5009,10 € HT

 -Les travaux envisagés sur la Route des Chaumes sont évoqués. Il est proposé de rester vigilant quant à leur réalisation, des difficultés ou éventuelles mauvaises surprises pouvant apparaître ultérieurement. A ce jour, nous n'avons pas reçu la facture définitive.

- **Culture et Sport : Rapporteur Anne DURÉAULT**

 -Terrains de foot – Installation des pare ballons + poteaux de foot à repeindre (peinture aux frais de la commune mais ils seront repeints par l'association « Le Réveil Saint Aubinois »)

 -Vestiaires de foot – Les travaux de carrelage devraient débuter en octobre. Monsieur BLANCHET fait remarquer que cette période coïncide avec plusieurs matchs de football programmés et qu'il aurait été préférable de réaliser ces travaux à une autre période afin de na pas perturber le déroulement des rencontres. Monsieur le Maire propose néanmoins de maintenir la programmation des travaux. Pendant la durée des travaux et lors des matchs concernés, l'équipe du Réveil Saint Aubinois pourra utiliser les vestiaires en mauvais état, afin de mettre à disposition de l'équipe adverse, les vestiaires en meilleur état. Monsieur BLANCHET Alexandre propose par ailleurs qu'un nettoyage approfondi des vestiaires soit réalisé. Une équipe de bénévoles s'est proposée pour effectuer ce nettoyage. Il conviendra de prévoir les produits d'entretien nécessaires.

 -Course cycliste : 53ème Tour de Vendée cycliste qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2026. Afin d'assurer la sécurité des participants et du public, il conviendra de prendre un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement dans la rue de Saint-Jean et la rue de Saint Etienne lors du passage de la course, prévu à 13h24. La rue des Alouettes, du n°2 au n°8, étant en sens unique et débouchant sur la rue de Saint-Jean, il est proposé de prévoir également sa fermeture à la circulation et au stationnement pendant la durée du passage de la course, soit de 12h24 à 14h24.

 -Le Réveil Saint Aubinois : Monsieur BLANCHET Alexandre informe le Conseil Municipal que la saison sportive a débuté. Certains membres du Conseil Municipal regrette toutefois de na pas avoir été informés suffisamment en amont de la tenue du 1er match du Réveil Saint Aubinois.

 -Eclairage du terrain de foot : Voir avec un électricien

 -Passage de la Commission de sécurité pour le contrôle des jeux extérieurs (Ecole + Espace Daunis). Un retour papier a été fait au foot afin de retirer les éléments inutiles

-Piste cyclable : Proposition de création d'une commission
- Eglise : l'entreprise HELMBOLD a réalisé un état des lieux des vitraux de l'église
-Eglise : Passage d'un drone sur la toiture afin de voir les besoins. En réflexion
-Terrain de football : Monsieur Hervé DUBOIS-BEAUBIGNY souhaite savoir si le lycée de Pétré vient toujours faire du sport sur notre terrain de foot ? La demande par le Président du foot a été faite et validée par le Maire.

- **Ecole – Aide Sociale : Rapporteur Christophe LEANDRO**

-Réunion de la Commission Aide Sociale : le mardi 29 septembre 2026 à 20H00. Cette réunion permettra notamment de préparer le repas des aînés, prévu le jeudi 3 décembre 2026.
-Réunion de la Commission Enfance / Jeunesse : le lundi 5 octobre 2026 à 20H00
-Ecole – Plan d'urgence pour le rafraichissement des écoles. La question du rafraîchissement des écoles est évoquée dans le cadre du plan d'urgence mis en place face aux fortes chaleurs. Il est indiqué que la commune ne peut pas bénéficier des aides prévues dans ce cadre, ayant déjà mis en œuvre des solutions permettant de faire face aux épisodes de canicule, notamment par la mise à disposition de la salle des fêtes climatisée.

- **Communication - Tourisme : Rapporteur Eugénie BOVE**

-Ma commune a du cœur – Le label **« Ma Commune a du Cœur »** est présenté au Conseil Municipal.
Créé en 2014, ce label vise notamment à sensibiliser les collectivités et la population aux gestes de premiers secours et à promouvoir les actions en faveur de la prévention et de la prise en charge des arrêts cardiaques. Si la commune est labélisée après le questionnaire, cela fera 100,00 € / an de cotisation.
- **Formation aux gestes de premiers secours**
Une présentation de la formation **« Je sauve mes voisins »** est faite au Conseil Municipal.
Cette formation vise à sensibiliser les habitants aux gestes qui peuvent être pratiqués en situation d'urgence et à favoriser l'entraide entre voisins.

QUESTIONS DIVERSES

- Parking de l'église : Le Conseil municipal est informé de difficultés liées à une vitesse excessive des véhicules empruntant le passage situé au niveau du parking de l'église pour rejoindre la rue de l'Église. Afin de garantir la sécurité des usagers, le parking a été temporairement fermé à la circulation.
- Collecte des déchets : Des dysfonctionnements récurrents ont été constatés ces dernières semaines concernant la collecte des ordures ménagères (bacs noirs) ainsi que celle des sacs jaunes. La situation est signalée afin qu'une amélioration du service puisse être apportée.
- Mise à disposition de la salle des fêtes – AXA Assurances : La société AXA Assurances sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes afin d'organiser une réunion à destination des habitants de la commune et de leur présenter des offres tarifaires préférentielles sur leurs contrats d'assurance pour les habitants de Saint Aubin La Plaine.
 Le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour cette réunion.
- Demande de Madame Anaïs LOISEAU – Atelier-conférence : Madame Anaïs LOISEAU, naturopathe et habitante de la commune, sollicite la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes dans le cadre d'un atelier-conférence consacré à l'immunité de l'enfant, qui se tiendra le jeudi 15 octobre 2026, de 19 h 30 à 21 h 00.
 Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de mise à disposition gratuite.
- Mairie – Travaux de peinture : Des travaux de peinture ont été réalisés dans le hall de la mairie par l'employé communal et la décoration par le prêt de tableau de Laurence Mary. Changement des tableaux à chaque saison.
- Terrain de football – Remplacement des poteaux en bois : Deux devis ont été présentés au Conseil municipal concernant le remplacement des poteaux en bois du terrain de football. Après examen, le Conseil municipal retient le devis de Monsieur Anthony BATIOT.
- Gîtes communaux – Aménagement du local technique : Il est proposé d'étudier la possibilité d'aménager des sanitaires dans le local technique des gîtes, afin d'améliorer les conditions d'utilisation des lieux.
- Logements sociaux du Portail – État d'un arbre : Madame Marie-Noëlle GANDRIEAU attire l'attention du Conseil municipal sur l'état préoccupant d'un arbre situé devant les logements sociaux de la Rue du Portail. Celui-ci aurait subi des dégradations importantes à la suite du dernier épisode orageux. Il est proposé de procéder à une vérification de son état et de déterminer les mesures à prendre.
- Habilitation électrique : Recherche au sein du Conseil Municipal s'il y a une personne qui possède l'habilitation électrique
- Eglise : Demande de visite de l'église par les élus

SEANCE LEVEE A 21H49

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 A 19H00

Monsieur PUNTI GRELET Romain	Madame GANDRIEAU Marie-Noëlle
Maire	Conseillère Municipale
Président de Séance	Secrétaire de Séance

MAIRIE DE St-AUBIN-LA-PLAINE
85 (Vendée)